Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 40 (1969)

Heft: 2

Artikel: 75e anniversaire de la Société des Forces Electriques de la Goule : 1893-1968

Autor: Mouttet, Henri

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-825122

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

75e anniversaire de la Société des Forces Electriques de la Goule

1893-1968

par Henri MOUTTET, ancien conseiller d'Etat

Le Doubs

La nature a donné au Doubs, cette rivière franco-suisse, des aspects très divers, enchanteurs, pittoresques, qui ont inspiré les poètes et les peintres. Mais ce qui nous intéresse dans cette chronique, c'est la mise en valeur et en lumière des forces occultes de ce mystérieux cours d'eau.

Avant de venir se promener chez nous, il se fraye un passage dans une région quelque peu accidentée de son pays d'origine et remplit deux charmants petits lacs. Dès son entrée en Suisse par Les Brenets, sa vie devient plus agitée, plus turbulente. Il s'élargit, forme le lac des Brenets, quitte celui-ci un peu plus loin pour s'élancer en un sursaut du haut d'une paroi escarpée, rocheuse, le Saut-du-Doubs. Puis, d'une allure parfois désordonnée, il roule ses flots impétueux à travers des gorges étroites et profondes ou dans des combes basses, désertes et froides, entre de hautes et épaisses montagnes dont les flancs sont tapissés de noirs et majestueux sapins. Il ralentit ensuite sa course et vient paresseusement se prélasser dans de vertes prairies.

Après ce bref coup d'œil, arrêtons-nous dans une de ces régions où règne un morne silence qui, autrefois, n'était troublé que par le bourdonnement de l'eau, le crissement d'une scierie ou le battement d'un vieux moulin. C'est dans ces parages que nous trouvons La Goule, à proximité du Bief-d'Etoz et de La Bouège, deux respectables voisins qui la regardent d'un œil flétri et rêveur.

La Goule

Le lieu-dit La Goule doit vraisemblablement son nom à sa situation au fond d'une combe basse et profonde où le lit du Doubs s'est rétréci. En 1356, le tremblement de terre qui a détruit plus de la moitié de la ville de Bâle a étendu ses ravages dans la région jurassienne et, selon la légende, aurait démantelé certains châteaux ou manoirs de cette contrée. Quoi qu'il en soit, des blocs de rochers se sont détachés de la montagne et se sont écroulés près du Bief-d'Etoz, engorgeant le lit du Doubs. Il s'est ainsi formé une digue naturelle en amont de laquelle l'eau s'est accumulée en un petit bassin. En période de crue, le Doubs pouvait déverser ses flots par-dessus ce barrage naturel, mais en temps ordinaire, il ne pouvait s'écouler à travers les gros blocs de pierre que par de petites gorges ou goulets, auxquels La Goule doit vraisemblablement l'origine de son nom.

BOILLAT SA

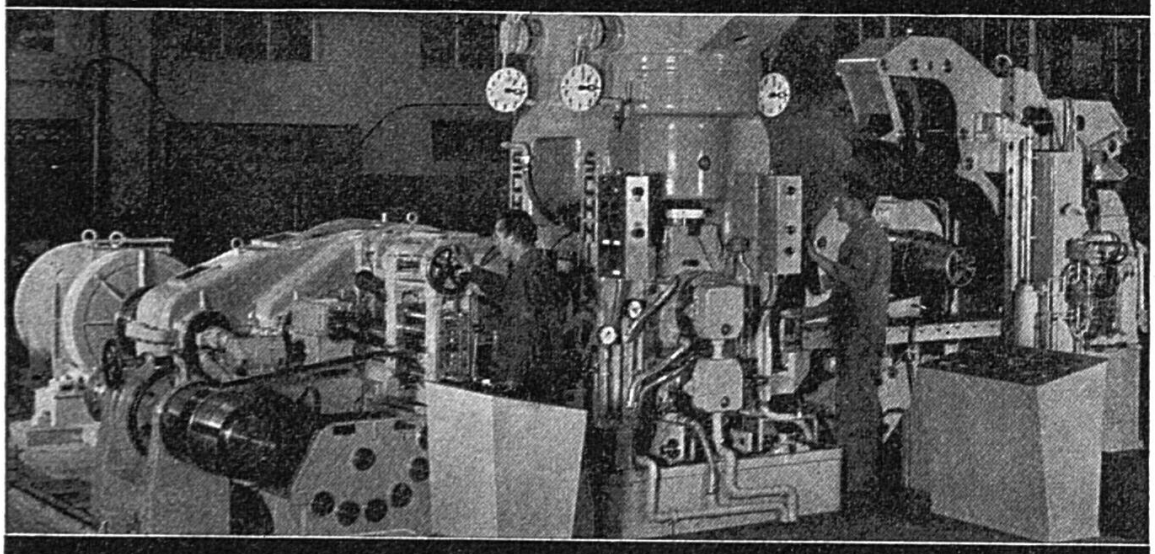

laminoirs et tréfileries

maison fondée en 1855

spécialistes du laiton et alliages de cuivre

barres fils profilés rubans bandes

téléphone (032) 91 31 31 télégr. Boillat

Boillat SA Reconvilier Suisse
télex 3 41 28

Pro Routes SA

CONSTRUCTIONS ROUTIÈRES

GÉNIE CIVIL

TRAVAUX PUBLICS

TAVANNES

Tél. (032) 91 25 50

1429

pārli + cie

Chauffage central
Application de la chaleur
à tout usage
Chauffage par rayonnement
Chauffage au mazout
Climatisation
Installations sanitaires

BIENNE LA CHAUX-DE-FONDS
DELÉMONT PORRENTRUY
MALLERAY TRAMELAN
SAINT-IMIER NEUCHATEL

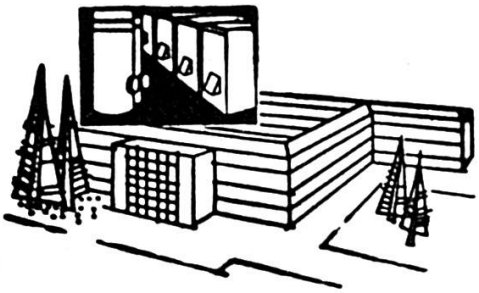

1439

Après la catastrophe, ces lieux sont restés pendant plusieurs siècles dans le silence et dans l'ombre, tandis qu'ailleurs dans le monde, la vie suivait son cours. Ce n'est que vers la fin du XIXe siècle que l'on réveilla La Goule de son profond sommeil ; l'industrie se développait, les sciences progressaient.

Dans le bon vieux temps, quand on passait les longues veillées d'hiver dans des chambres éclairées par des lampes à huile ou à pétrole, quand on ne s'aventurait dans des locaux obscurs qu'avec un chandelier en main dans lequel vacillait la flamme d'une bougie fumeuse et larmoyante, rien ne laissait prévoir que de ce coin perdu des bords du Doubs jaillirait un jour une lumière étincelante pour éclairer nos maisons de la cave au grenier, les rues et les places publiques de nos villes et de nos villages. Cependant, une bonne fée errait et veillait dans l'obscurité de cette combe dévastée. Au cours d'une nuit noire, elle effleura de sa baguette magique les rocs battus par les flots du Doubs et fit surgir la Société de la Goule.

Fondation de la Société des Forces Electriques de la Goule

C'était vers la fin du siècle dernier. L'utilisation de l'électricité à des fins diverses avait fait des progrès énormes pour l'époque. Des personnes bien avisées de Saint-Imier ont eu l'idée lumineuse d'utiliser les eaux du Doubs à La Goule pour alimenter en force et en lumière les localités du vallon de Saint-Imier et d'une partie des Franches-Montagnes. Elles ont demandé les concessions d'exploiter une usine hydro-électrique et l'autorisation de la construire. Cela leur ayant été accordé, elles constituèrent le 2 décembre 1893, à Saint-Imier, une société anonyme d'un capital initial de 660 000 fr.

La construction fut immédiatement commencée et le 8 décembre de l'année suivante, l'usine fut mise en marche.

Si cette société a vu son berceau et sa prime jeunesse jonchés de nénuphars et de boutons d'or, ces fleurs se sont quelque peu fanées au cours de sa croissance.

Dans la plaquette qu'elle a publiée en 1944, à l'occasion de son cinquantenaire, la Société des Forces Electriques de la Goule a retracé les succès et les revers qui ont marqué ce premier demi-siècle d'existence. Nous ne voulons pas revenir aujourd'hui sur les détails de chacun de ces faits, mais pour ne pas rompre complètement la trame des événements qui se sont déroulés jusqu'à nos jours, nous rappellerons à grands traits certains écueils que la société a rencontrés. On verra que le chemin parcouru a été parfois semé de ronces et d'épines pendant cette période (1893-1943) que l'on pourrait appeler celle du défrichement et des semailles.

La semence n'est pas toujours tombée dans une bonne terre ; cependant, dans son ensemble, grâce à de lourds sacrifices, elle a permis, ces dernières années, de récolter de belles moissons. En 1943, lors de son cinquantième anniversaire, la Société des Forces Electriques de la Goule avait surmonté vaillamment les maladies de son enfance et les difficultés de ses fâcheuses expériences.

La société au cours de ses cinquante premières années : 1893-1943, époque de croissance et de revers

L'activité de la société a débuté, cela va de soi, par la construction et l'aménagement de l'usine, de son équipement en turbines et générateurs, de l'établissement d'une prise d'eau et d'un canal d'amenée, de la correction ou de la rectification du barrage, de la construction de maisons pour loger le personnel et d'une salle d'école pour les enfants des usiniers. A Saint-Imier, il a fallu édifier un bâtiment d'administration et, plus tard, une petite usine complémentaire. Au cours des ans, le réseau de distribution a été jalonné de milliers de poteaux et de pylônes, doté de transformateurs de courant et d'installations intérieures. Puis, comme tout s'use et se détériore, il a fallu procéder à des renouvellements, à des compléments de machines et d'appareils, en vue d'obtenir une production plus élevée et plus régulière de l'énergie électrique.

Le Doubs ayant un débit très irrégulier, variant suivant les époques d'étiage ou de crue entre 1 m^3/s. et 350 m^3/s., la production d'énergie s'est révélée insuffisante pour faire face à la demande des clients et pour leur assurer un débit régulier du courant. Pour remédier à cette situation, la société a installé à Saint-Imier, à proximité de son bâtiment d'administration, une petite usine complémentaire dotée, en 1901/1902, d'un moteur thermique de 1500 CV, puis en 1909 d'un moteur Diesel de 500 CV. Ces installations complémentaires étant devenues trop onéreuses en raison du prix du combustible, elles furent supprimées ; la première en 1936 et la seconde en 1942.

Outre ce supplément d'énergie thermique, la Société de la Goule a dû faire appel à des usines hydro-électriques pour assurer à ses clients toujours plus nombreux une distribution régulière d'énergie et de lumière. De 1910 à 1929, elle a eu recours à la Compagnie Vaudoise des Forces Motrices des lacs de Joux et de l'Orbe ; de 1921 à 1932, elle s'est adressée aux Entreprises Electriques Fribourgeoises et, depuis 1926, aux Forces Motrices Bernoises. Certains de ses achats d'énergie n'ont pu se faire qu'avec difficulté et à grands frais.

Pendant les premières années d'exploitation, l'usine de La Goule n'a desservi qu'une dizaine de localités du vallon de Saint-Imier et des villages de la contrée limitrophe des Franches-Montagnes. Mais l'avantage de ce nouvel éclairage et de cette nouvelle force motrice n'a pas tardé à se faire apprécier dans les milieux industriels, artisanaux et agricoles. En 1943, trente-trois localités suisses étaient desservies par la Goule ; en outre, une vingtaine de villages français étaient raccordés à son réseau, ensuite de l'acquisition du réseau de distribution de Morteau.

Les bons résultats obtenus au début de son exploitation avaient incité la Société de la Goule à déployer ses ailes : en 1906, elle a créé la Société Electrique de Morteau et en 1908, elle a collaboré à la fondation de la Société des Forces Motrices du Refrain. Dans la suite, elle a entretenu de très étroites relations administratives et financières avec ces deux sociétés françaises.

Ces investissements dans ces deux sociétés, ainsi que les compléments et les améliorations de sa propre usine, ont amené la Société de

la Goule à augmenter son capital-actions successivement de 660 000 fr. à 5 000 000 de francs, en 1919. Les affaires prospéraient ; les actionnaires pouvaient toucher des dividendes oscillant entre 4 et 8 %.

Mais la guerre de 1914-1918 a eu des conséquences désastreuses sur le franc français et sur les avoirs de la Goule en France : l'exportation des capitaux français a été interdite et le cours du change français a subi successivement une dépréciation catastrophique. La Société du Refrain, étroitement liée avec celle de la Goule, avait de gros engagements en Suisse ; elle s'est d'abord servie de ses propres avoirs pour s'en acquitter, aussi longtemps que le cours du change français l'a permis. Mais plus tard, cette société a émis des effets de change que la Goule endossait et escomptait auprès des banques suisses ; elle utilisait ainsi la Société de la Goule comme intermédiaire. Ses dettes en Suisse se sont finalement élevées jusqu'à 4 500 000 fr. La Goule, elle aussi, avait en Suisse des dettes très importantes, d'un montant d'au moins 2 à 3 millions de francs.

Cette situation ne pouvant pas se prolonger, la Goule décida, en 1922, de contracter un emprunt de 7 500 000 fr. à 6 %, pour une durée de vingt ans, auprès de la Banque Cantonale de Berne, de la Banque Populaire Suisse et de la Caisse d'Epargne et de Prêts à Berne, établissements auxquels les Forces Motrices Bernoises se joignirent plus tard.

Une part de 3 000 000 de francs de cet emprunt a été destinée aux propres besoins de la Goule, en vue d'exécuter d'anciennes obligations, de rembourser des dettes en banque et des effets de change pour la Société Electrique de Morteau.

L'autre partie de l'emprunt, 4 500 000 fr., a été affectée à la Société du Refrain, selon convention du 4 février 1922. Cette convention contenait une clause fatale qui mettait à la charge de la Goule la différence de change dépassant la relation de 300 fr. français pour 100 fr. suisses.

Depuis la conclusion de ce contrat, le change français s'est encore plus effondré. La Société du Refrain payait les annuités de l'emprunt, mais en francs français, et la Goule, liée par la convention susmentionnée, devait supporter toute la différence provenant de la dévaluation du change français jusqu'à l'extinction de l'emprunt, dont la dernière annuité a été versée le 30 juin 1942. Les démarches faites auprès du Refrain en vue de modifier la clause de change de cet emprunt sont restées vaines.

Mais aussi les recettes de la Société Electrique de Morteau devenue Société Electrique de Morteau, Maîche et Extensions (S.E.M.M.E.) ne rentraient en Suisse qu'avec difficulté et encore dévalorisées par le change français.

Il est clair que, dans ces conditions, des assainissements successifs se soient imposés dès 1922. Des prélèvements sur les fonds de réserve ont été faits pour combler les pertes et, en 1924, le capital-actions a été réduit de 50 %, c'est-à-dire de 5 000 000 de francs à 2 500 000 fr.

En 1928, la Goule se décida de vendre les actions du Refrain qu'elle possédait encore, ce qui permit de procéder au remboursement d'une dette de 750 000 fr. La même année, les banques intéressées et les Forces Motrices Bernoises se déclarèrent d'accord de transformer

une partie de l'emprunt de 1922, soit un million de francs, en actions privilégiées, ce qui a porté le capital-actions de la Goule à 3 500 000 fr., dont un million de francs en actions privilégiées et deux millions et demi de francs en actions ordinaires.

En 1942 enfin, l'année de la dernière échéance de l'emprunt de 1922, les pertes de change non couvertes s'étaient de nouveau accumulées à plus d'un million et demi de francs. L'assainissement, cette fois, fut effectué à l'aide de la réserve statutaire, de la réserve spéciale, du fonds d'amortissement et du solde du compte de profits et pertes de l'année 1942. Un reliquat de plus de 300 000 fr. a été amorti en 1943.

Les pertes subies par la Société de la Goule sur le change, en raison des opérations qu'elle a faites avec les Sociétés du Refrain et S.E.M.M.E. se sont élevées à près de sept millions et demi de francs suisses.

Telles sont les causes, brièvement résumées, qui ont risqué de faire sombrer la Société de la Goule et l'ont obligée, dès 1922, d'assainir sa situation financière. Ce n'est que vers 1942/1943 qu'elle a été remise à flots, grâce à l'aide efficace que lui ont prêtée la Banque Cantonale de Berne, les Forces Motrices Bernoises, la Banque Populaire Suisse et la Caisse d'Epargne et de Prêts à Berne.

De 1943 à 1968, époque de consolidation

Vers la fin de l'année 1942, la Société de la Goule est sortie d'un quart de siècle qui a été marqué pour elle par de gros soucis financiers, des tracas, des déboires et de lourdes pertes. Elle est ensuite entrée dans une ère plus sereine. Dans son ensemble, le nouveau quart de siècle qui s'est ouvert après une sombre période s'est révélé comme une époque que l'on pourrait appeler celle des moissons.

Dans cette brève chronique, on ne peut évidemment pas énumérer par le menu tous les faits dont les organes de la Société de la Goule ont eu à s'occuper au cours de cette nouvelle période qui se termine en 1968. Il faut se borner à un résumé des événements principaux se rapportant à des questions d'ordre juridique, technique et financier, à la sauvegarde des droits de la Goule, à la transformation de son usine, à l'augmentation de sa production en énergie électrique et à la consolidation de ses bases financières.

La Société de la Goule n'avait plus de dettes, mais ses réserves ayant été absorbées par les divers assainissements auxquels il avait été procédé, il fallut les reconstituer progressivement. Un événement important en hâta la réalisation. Le 26 mars 1946, la nationalisation des entreprises du gaz et de l'électricité en France fut décrétée et eut pour effet la nationalisation aussi de la S.E.M.M.E., dont la Goule possédait toutes les actions. L'ensemble de ses biens, droits et obligations, a été transféré de plein droit depuis le 1er octobre 1947 à Electricité de France (E.D.F.)

A la suite d'une longue procédure d'estimation et de pénibles pourparlers, on est arrivé à un accord franco-suisse en 1949 au sujet de la réparation du dommage causé aux actionnaires.

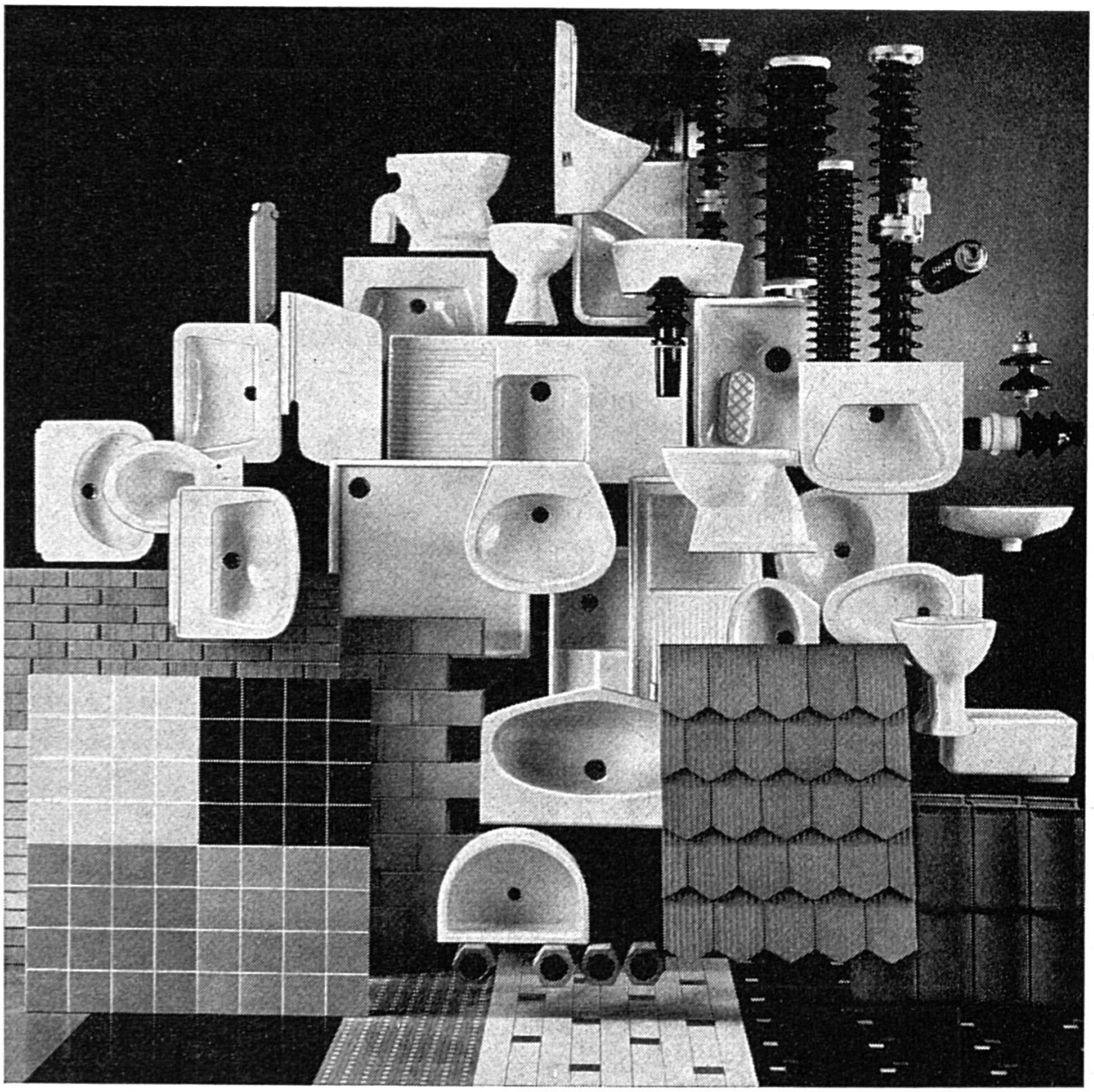

Eléments de construction
de notre civilisation
en terre cuite
développés
sur le sol de Laufon
fabriqués
des mains de Laufon
Laufon
un centre de l'industrie céramique

Laufon

1447

SA pour l'Industrie Céramique Laufon / Tuilerie Mécanique de Laufon SA

181/B

Loterie SEVA

1x120'000

1x 40'000

5x 10'000

etc., etc., etc.

Tirage 27 février

1457

L'indemnité accordée à la Goule en sa qualité d'ancienne actionnaire de la S.E.M.M.E. s'est élevée en tout, convertis en francs suisses, à près de 5 millions.

Cela ne représentait naturellement pas un gain proprement dit pour la Goule, mais plutôt une récupération de pertes subies par elle antérieurement.

Mais cette indemnité a permis à la Goule de reconstituer les fonds de réserve et de renouvellement, de procéder à de forts amortissements sur les installations électriques vieillies et devant être modernisées, et d'entreprendre divers travaux, notamment les transformations de l'usine de La Goule, ainsi que la surélévation du barrage, dont nous parlerons plus loin.

Il fut en outre possible, en 1955, d'accorder aux actionnaires ordinaires un bonus de 10 % de la valeur nominale de leurs actions, les actionnaires privilégiés, c'est-à-dire la Banque Cantonale de Berne, la Banque Populaire Suisse et les Forces Motrices Bernoises y ayant renoncé bénévolement.

En même temps on est arrivé, grâce à un autre geste des actionnaires privilégiés, à normaliser complètement la situation financière de la Société de la Goule en unifiant les actions ordinaires et les actions privilégiées, de sorte que depuis lors le capital-actions est composé de 14 000 actions de 250 fr., soit 3 500 000 fr. en capital.

Ajoutons pour terminer ce chapitre que le paiement de dividende,

Cliché ADIJ No 600

L'usine de La Goule (Aérofoto, Winterthur)

qui avait été interrompu pour les actions ordinaires de 1938 à 1944, a pu être repris en 1945 et que le taux de dividende a pu être augmenté peu à peu de 4 à 8 %.

La concession hydraulique étant arrivée à expiration le 4 juillet 1943, on en a demandé la prolongation. Après de laborieuses tractations, une première prolongation jusqu'au 4 juillet 1968, puis une deuxième jusqu'au 4 juillet 1993 furent accordées.

La société a conclu un contrat d'achat d'énergie avec les Forces Motrices Bernoises S. A. et par ailleurs elle continue de fournir de l'énergie à Electricité de France, Service national.

Voyons maintenant ce qu'il est advenu des relations de la Goule avec la Société du Refrain. La Goule avait vendu, en 1928, comme nous l'avons vu, les actions qu'elle possédait encore de cette société, et la dernière annuité du fameux emprunt 1922 a été payée en 1942. Mais les discussions avec elle ont continué au sujet du projet de cette société d'élever son barrage sur le Doubs de 1 m. 40, pour porter la contenance de son bassin d'accumulation de 600 000 à 1 200 000 m³. La Société de la Goule a sauvegardé ses droits quant à l'écoulement de l'eau en aval de l'usine du Refrain, afin que cet écoulement ne gêne pas l'exploitation des usines d'aval (voir plus loin, barrage de La Goule).

La Société franco-neuchâteloise du Châtelot a été fondée en 1948. Elle a racheté en 1950 les droits d'un syndicat dont la Goule faisait partie et qui se proposait comme but de construire une usine hydro-électrique au Châtelot. La Goule avait une très faible part dans ce syndicat et plus tard dans la société franco-suisse. Cette part était de 3 1/8 %, tant dans la participation financière que dans la production d'énergie de la nouvelle usine. La sauvegarde de ces droits a donné lieu à bien des discussions, mais les conflits ont fini par se dissiper.

La Société du Châtelot a construit son usine sur un terrain qui avait appartenu à la Goule et que celle-ci lui a vendu.

Quant à la participation de la Goule à la production d'énergie du Châtelot, elle représente environ 3 millions de kWh. Ne pouvant utiliser cette quote-part sans rencontrer des difficultés techniques, la Société de la Goule l'a cédée à l'Electricité Neuchâteloise S.A. (E.N.S.A.) selon contrat et indemnité.

La mise en service de l'usine du Châtelot pouvait, selon les experts, provoquer un dommage considérable dans la production d'énergie de l'usine de La Goule. Le seul moyen d'y parer consistait à accumuler l'eau en amont de l'usine. Le Châtelot ayant mis son usine en service en 1953 et le Refrain ayant mis en chantier l'élévation de son barrage, la Goule ne pouvait rester indifférente en présence de ces faits. Son usine n'aurait pas été en mesure d'utiliser complètement l'eau affluant de l'usine du Châtelot construite pour un débit de 45 m³/s., tandis que celle de La Goule ne l'était que pour 18 m³/s. Il s'agissait de s'adapter le plus rapidement possible au régime d'exploitation des usines du Refrain et du Châtelot. De l'avis des experts, la solution consistait à rehausser le barrage de La Goule de 1 m. 90 pour créer une réserve utile d'environ 300 000 m³ d'eau dans un bassin d'accumulation. C'est ce qui a été fait ; la création de ce bassin a permis une marche coordonnée de ces trois usines, selon un règlement qui a été établi. Des discussions et des pourparlers avaient été engagés en vue d'obtenir

l'autorisation de rehausser le barrage de La Goule. Quand ces autorisations, française et suisse, ont enfin été accordées, les travaux ont pu commencer et, le 6 novembre 1955, ils étaient terminés.

Au cours des années 1956 à 1959 on a beaucoup parlé d'un aménagement intégral du Doubs. Plusieurs projets, suisses et français, ont été élaborés. L'un d'eux prévoyait même la suppression de l'usine de La Goule. La société a vivement réagi et a fait établir un contre-projet prévoyant le maintien et l'extension de cette usine. Le coût élevé de la construction de ces divers projets, les oppositions que ceux-ci ont soulevées, de même que la perspective de voir bientôt des usines nucléaires mises en service, ont fait tomber dans l'oubli l'aménagement intégral du Doubs.

L'exhaussement du barrage de La Goule terminé, on a songé à la modernisation de la partie électromécanique de l'usine. Cette transformation a consisté dans l'installation d'un nouveau groupe de turbine avec génératrice et dans des travaux de génie civil pour l'aménagement du bassin d'accumulation. Ce fut une lourde dépense d'environ un million et demi de francs ; mais en revanche, la production a augmenté de 8 à 9 millions de kWh. par an. Cette modernisation était justifiée aussi par une meilleure utilisation de l'eau disponible.

D'autres travaux de modernisation et de construction ont aussi occasionné de fortes dépenses, telle la transformation des réseaux pour la mise sous tension normale de 3 × 380/220 V. et l'équipement pour 16 kV. des stations de transformateurs et des lignes primaires. La station en plein air de l'usine de La Goule a été agrandie. Tous ces travaux ont été faits en vue d'améliorer l'exploitation, de diminuer les pertes de transmission, d'obtenir plus de stabilité de la tension et de continuité dans la fourniture du courant.

La Goule a voué une attention particulière au rattachement à son réseau de fermes isolées, dispersées sur les flancs sud et nord du vallon de Saint-Imier et dans les Franches-Montagnes. Environ 120 fermes qui n'étaient pas encore alimentées en électricité en ont bénéficié. L'installation de lampes et de moteurs électriques dans ces régions très éloignées de centres urbains, industriels ou commerciaux, a eu pour effet d'améliorer les conditions de vie et de travail des habitants de ces contrées. Les sacrifices de la Goule ont ainsi contribué au développement économique du pays.

Outre les travaux d'entretien des installations de l'usine et du réseau, de nouvelles maisons familiales et locatives ont été édifiées à Saint-Imier pour le personnel de la société. Tous les autres immeubles, notamment les fermes de La Bouège et de Valloreil ont été rénovés et il en a été de même du bâtiment d'administration à Saint-Imier.

Au cours de la période de 1943 à 1968, une activité intense a été déployée pour les transformations dont il a été question dans cette chronique. La production à l'usine et l'achat d'énergie ont considérablement augmenté.

On peut dire que la Goule a été transfigurée, à tel point que si ses promoteurs revenaient sur terre, ils ne reconnaîtraient plus l'usine primitive, ses abords et ses installations, ni l'ancien réseau, ni même les locaux du siège de leur administration.

Les conditions de travail, de salaire et de retraite du personnel ont été sensiblement améliorées. Relevons que la Société de la Goule est membre fondateur de la Caisse de pensions de centrales suisses d'électricité créée en 1922. Cette institution assure au personnel engagé définitivement une retraite, ou une rente d'invalidité, ainsi qu'une rente aux veuves des assurés et aux orphelins mineurs.

Des changements importants sont intervenus dans la direction de la société durant la période en cause : M. Emile Graner, qui était directeur depuis 1923, a pris sa retraite en 1945 ; il a été remplacé par M. Arthur Mühlethaler, directeur commercial, et par M. Willy Moll, directeur technique. En outre, on a désigné M. Charles Savoie, ingénieur E.P.F. aux F.M.B., pour faire la liaison entre la Goule, les F.M.B. et la S.E.M.M.E. En 1959, M. Arthur Mühlethaler s'est retiré, après avoir passé quarante ans d'activité au service de la société. On a alors procédé à une réorganisation en désignant un seul directeur en la personne de M. Willy Moll et en nommant M. Jean Gygax chef des services administratifs. Depuis 1966, M. Willy Moll ayant pris sa retraite, la direction est provisoirement confiée à un collège d'experts composé de M. Frédéric Hofer, ingénieur E.P.F., membre du Conseil d'administration, de M. Joseph Choquard, ingénieur E.T.S., et de deux membres du personnel, MM. Jean Gygax, chef des services administratifs, et Gérard Meylan, ingénieur E.T.S., chef du bureau technique.

La Société de la Goule et son avenir 1968-1993

Bien qu'on ne puisse prédire l'avenir, celui de la Société de la Goule se présente sous d'heureux auspices. Son usine, ses installations, son réseau n'exigent que des soins d'entretien et de renouvellement usuels. Sa situation financière est solidement équilibrée et permet de faire face à toute éventualité. Une administration vigilante peut conduire la société à la prospérité, pour la satisfaction des actionnaires et de la clientèle.

Soyons reconnaissants à cette société des efforts et des sacrifices qu'elle a faits jusqu'ici et souhaitons-lui un brillant avenir. Que la bonne fée qui lui a donné naissance continue de la protéger jusqu'au jour où elle s'endormira dans le crépuscule d'une vie bien remplie.

H. M.